

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gap, le 20 novembre 2025

# La sécurité à la chasse au cœur d'une vaste opération multiservices



Dans les Hautes-Alpes, l'Office français de la biodiversité a organisé une opération de contrôles d'envergure autour de la sécurité à la chasse durant le week-end du 15 et 16 novembre avec l'aide de la Gendarmerie nationale, du Parc national des Ecrins et de l'Office national des forêts.

Le dernier bilan de l'accidentologie à la chasse pointant une dégradation des chiffres montre qu'il faut rester vigilant et continuer les efforts de pédagogie, de formation et de contrôles sur cette thématique.

Depuis le mois de septembre, l'activité cynégétique bat son plein. La chasse demeure une activité patrimoniale importante dans notre département rural et montagneux. 4 800 personnes s'y adonnent, répartis dans 200 associations de chasse. Ces chasseurs partagent les espaces naturels avec d'autres usagers de la nature (vététistes, promeneurs, randonneurs, cavaliers, etc) toujours plus nombreux, et, à ce titre, le respect des règles de sécurité est un impératif pour la sécurité de tous. La vigilance, le dialogue, l'information et la collaboration doivent permettre une cohabitation harmonieuse.

L'Office français de la biodiversité (OFB), qui a fait de la sécurité des chasseurs et des non chasseurs à la chasse une priorité nationale, est donc pleinement mobilisé. Le service départemental des Hautes-Alpes a ainsi organisé le week-end du 15 et 16 novembre une **grande opération interservices** visant à surveiller l'activité de chasse et notamment le respect des règles de sécurité.

### Une coopération importante entre services

Onze inspecteurs de l'environnement du service départemental OFB des Hautes-Alpes et quatre de la Drôme, deux militaires de la Brigade Enquête Environnement du Groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Alpes avec l'appui des brigades territoriales de Serres et de Veynes, deux agents de l'Office national des forêts et trois agents du Parc national des Écrins ont mené des contrôles sur les territoires du Veynois, Serrois et du Rosanais le samedi et sur ceux du Valgaudemar et du Champsaur le dimanche.

Les contrôles visaient principalement à s'assurer du respect des règles de sécurité inscrites dans le schéma départemental de gestion cynégétique, notamment en ce qui concerne :

- ✓ les manipulations, la tenue et le transport des armes
- ✓ une meilleure prise en compte de l'environnement (chasseurs, zones habitées, routes, chemins, etc.) afin de matérialiser correctement et respecter les angles de 30°
- ✓ le port d'effets de couleur vive (orange)

Lors de ces deux journées, **83 chasseurs et 64 voitures ont été contrôlés. Quatre infractions** liées à la sécurité à la chasse (arme chargée sur route publique et arme chargée dans véhicule en déplacement) ont été relevées par les inspecteurs de l'environnement.

Plusieurs battues ont été contrôlées lors de ces journées et des contrôles routiers « retour de chasse » ont également été réalisés afin de vérifier le gibier transporté et la mise en sécurité des armes pendant le transport. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des missions de police menées pour le plan de contrôle annuel validé par le préfet et la procureure de la République.

Le service départemental OFB va **maintenir sa vigilance** et continuera à effectuer de nombreux contrôles sur les zones de chasse tout au long de la saison cynégétique.

### Une accidentologie nationale en augmentation

Chaque année, des accidents mortels et non-mortels sont recensés en France lors de la saison de chasse. Pour la très large majorité, ils sont le résultat de fautes humaines liées au non-respect des règles élémentaires de sécurité (non-respect des angles de 30 degrés, mauvaise manipulation d'armes, armes chargées dans le véhicule, tirs en directions des routes, habitations ou chemins de randonnées...).

En juillet dernier, l'OFB a dressé le bilan de l'accidentologie à la chasse de la saison cynégétique écoulée. Il se caractérise par une augmentation du nombre des accidents et des incidents par rapport aux années passées.

Ainsi, le nombre d'accidents mortels est à la hausse cette dernière saison de chasse avec 11 décès de chasseurs, contre 6 les deux saisons précédentes. Il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré depuis la saison 2019-2020.

Cette saison, marquée par un rebond statistique, ne remet pas en cause la tendance structurelle de fond : la chasse est aujourd'hui deux fois moins accidentogène qu'il y a 20 ans, avec une diminution des accidents de 54 %.

Tous les accidents mortels au cours de cette saison de chasse 2024-2025 ont eu lieu lors de pratiques de chasses au grand gibier, 5 d'entre eux sont dus à des auto-accidents, révélant l'importance cruciale du respect des consignes de sécurité dans les manipulations et tenues des armes.

### Des acteurs mobilisés pour renforcer la sécurité

Le département des Hautes-Alpes ne déplore qu'un accident grave au cours des trois dernières saisons. C'est le fruit d'un travail de longue haleine conduit, entre autres, par la Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes qui s'est engagée dans cet objectif de renforcement de la sécurité à la chasse (développement des formations dispensées, réglementation adaptée et renforcée, sensibilisation, etc...) et l'OFB (contrôles des règles de sécurité, examen du permis de chasser axé prioritairement sur la sécurité).

### Des initiatives départementales pour renforcer la sécurité

A initiative du parquet de Gap et de l'Etat et avec la Fédération des Chasseurs (FDC) 05 comme partenaire privilégié, une stratégie de gradation de la réponse pénale a été validée sur le département en 2022. Cette stratégie prévoit des sanctions évolutives pénales, mais aussi administratives, pouvant aller jusqu'à la qualification de mise en danger de la vie d'autrui.

Cette stratégie a également débouché sur la signature d'une convention Parquet de Gap/ OFB/ FDC 05 instaurant l'organisation de stages sécurité à la chasse à destination des contrevenants.

Recommandations sur la sécurité à la chasse, en savoir plus : <https://ofb.gouv.fr/la-securite-a-la-chasse>

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*